



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Test covid pour les Français de l'étranger et numéro de sécurité sociale fictif

Question écrite n° 40108

Texte de la question

M. Meyer Habib interroge M. le ministre des solidarités et de la santé sur la création de numéro de sécurité sociale fictif pour les Français de l'étranger souhaitant se faire tester en France. Lors d'une réunion entre M. le secrétaire d'État auprès du ministre de l'Europe et des affaires étrangères, chargé du tourisme, des Français de l'étranger et de la francophonie, et les parlementaires le 4 mars 2021, il a été rappelé que les Français établis à l'étranger peuvent se faire vacciner lors de leur séjour en France. Le responsable de la « *task force* coronavirus » au ministère de l'Europe et des affaires étrangères a indiqué alors qu'un numéro de sécurité sociale fictif sera créé au moment de la vaccination pour les Français de l'étranger ne possédant pas de numéro de sécurité sociale. Le secrétaire d'État Gabriel Attal a annoncé ce 30 juin 2021 que les tests de dépistage de la covid-19 seraient payants dès le 7 juillet 2021 pour les touristes étrangers, sans préciser si les Français de l'étranger qui se rendraient en France, notamment pour les vacances estivales, y seraient eux aussi soumis. Il souhaiterait donc savoir si la création de numéros de sécurité sociale fictifs, tels qu'établis pour la vaccination des Français de l'étranger, pouvait être dupliquée pour les tests, les rendant alors gratuits pour les compatriotes établis hors de France.

Données clés

Auteur : [M. Meyer Habib](#)

Circonscription : Français établis hors de France (8^e circonscription) - UDI et Indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 40108

Rubrique : Français de l'étranger

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Santé et prévention](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [13 juillet 2021](#), page 5489

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)